

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 3

Rubrik: Kantone = Cantons = Cantoni

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BASEL-STADT

Nebenamtliche Instruktoren
in Basel-Stadt tagten

Warten auf richtiges Ausbildungszentrum

Erstmals seit Bestehen der Zivilschutzorganisation Basel-Stadt wurde ein gemeinsamer Rapport für nebenamtliche Kantonsinstruktoren (Kant Instr) sämtlicher Dienste durchgeführt. Kritisiert wurde am Rande der Veranstaltung, dass Basel-Stadt nach wie vor über kein Ausbildungszentrum verfügt, das diesen Namen verdienen würde. Ab Mai dieses Jahres werden neu den nebenamtlichen Ausbildern persönliche Materialien abgegeben.

bi./szsv. Zu Beginn des von Ausbildungschef Klaus Übersax zügig geleiteten Rapportes wurden die neun hauptamtlichen Instruktoren und Sachbearbeiter des Amtes für Zivilschutz Basel-Stadt vorgestellt. Bekannt gemacht wurden die Teilnehmer auch mit den 21 neuen Milizinstruktoren, die nicht nur die Lücken füllen, sondern vorwiegend im Ausbildungsbereich Schutzraumorganisation tätig sein werden.

Durchgeführt wurde dieser Rapport in erster Linie zur Vornahme einer Standortbestimmung im Ausbildungswesen. Einmal sollten sämtliche Kant Instr auf den gleichen Informationsstand angehoben werden. Dann galt es aber auch, das Milizkader im Hinblick auf die 1984 vorgesehenen Übungen mit grösseren zeitlichen Belastungen vertraut zu machen. In nächster Zukunft liegt nämlich das Schwergewicht der Ausbildung im Kanton Basel-Stadt auf Stufe Mannschaft eindeutig beim Mehrzweckdienst. Nebenbei ging es Ausbildungschef Klaus Übersax aber auch darum zu erfahren, wie viele Kant Instr nicht nur auf dem Papier, sondern für die praktische und theoretische Ausbildungstätigkeit in nächster Zeit zur Verfügung stehen werden.

Rückblickend auf das Jahr 1983 hielt Klaus Übersax unter anderem fest, dass in 46 verschiedenen Kursen 9932 Diensttage geleistet worden sind. 1984 werden 66 Kurse mit 9291 Diensttagen abgewickelt, und zwar unter räumlichen und sanitarischen Zuständen, die jeder Beschreibung spotten. Es gibt in der Schweiz wohl keinen Kanton und keine Gemeinde, in dem/der die Grenze des Unerträglichen derart überzogen ist wie im Stadt-Staat Basel, wurde erklärt.

Seit Jahren schon warten alle Beteiligten auf ein Ausbildungszentrum, das den Namen wirklich auch verdient. Eine Verlegung würde der geplagten Bevölkerung im St.-Johanns-Quartier die längst erwünschte Entlastung bringen.

Ab Mai 1984 wird den nebenamtlichen Ausbildern als persönliche Ausrüstung abgegeben, nämlich: 1 Effektentasche, 1 Helm, 1 schwarzes Béret, 2 zweiteilige Arbeitskleider, 2 Hemden mit Brusttaschen, 1 Kravatte, 1 Ledergürtel, 1 Paar Arbeitshandschuhe, 1 Paar Gummistiefel, 2 Paar Achselschlaufen und 1 Kartentasche.

Im weiteren Verlauf des Rapportes zeigte sich Bruno Leuenberger, Ortschef und Leiter des Amtes für Zivilschutz Basel-Stadt, darüber enttäuscht, dass ausgerechnet eine Bundesratspartei im Zusammenhang mit einer baselstädtischen Abstimmungsvorlage («Habsburgerstrasse/Kommandoposten») gegen ein eben von dieser Partei mitgetragenes und mitgestaltetes Bundesgesetz gestellt hatte. Auch das Wiwonito-Komitee («Wir wollen nicht zu Tode verteidigt werden»), das der linkskommunistischen Szene zuzuordnen ist, hat sich nach Bruno Leuenberger noch nie darüber geäussert, was am Eidgenössischen Zivilschutzkonzept falsch ist oder nicht stimmen soll.

Im Mittelpunkt des ersten gemeinsamen Milizinstruktoren-Rapportes für Angehörige sämtlicher Dienste stand das zweistündige Fachreferat von Dr. Guido Ebner, Dienstchef AC-Schutzdienst bei der Ortsleitung Basel-Stadt und Mitarbeiter der Ciba-Geigy AG Basel, unter dem Titel «AC-Konzept der Zivilschutzorganisation Basel-Stadt».

ROMANDIE

L'Airpc fête son 10^e anniversaire

André Moser, président de l'Association d'instructeurs Romand de PC.

A quels besoins répond la création d'une association telle que l'Airpc? Pourquoi une association et non une amicale? Quelle organisation faut-il pour réunir autour des mêmes intérêts des instructeurs de protection civile de toute la Romandie? Ce sont des questions qui nous repassent par l'esprit au moment de fêter un dixième anniversaire. La 10^e assemblée générale aura lieu le 31 mars au centre de Richelieu à Versoix.



ASSOCIATION
D'INSTRUCTEURS ROMANDS
DE PROTECTION CIVILE

Revenons au temps où l'idée est née: C'est en 1970, lors d'un cours d'instructeurs cantonaux du service sanitaire, que de fil en aiguille on parla de réunir tous les instructeurs romands de protection civile pour se serrer les coudes. Cela provoque une circulaire envoyée aux instructeurs des cantons francophones, le 20 décembre 1971, pour sonder l'opinion. Quarante réponses positives furent un joli encouragement pour les organisateurs qui inviterent immédiatement ces intéressés à une assemblée mémorable le 7 février 1972 à Visperterminen (VS), assemblée honorée de la présence des responsables de la protection civile au Valais. C'est à cette occasion que fut nommée une commission d'organisation avec mission

- d'élaborer des statuts
- d'organiser une assemblée constituante.

Cette constituante eut lieu à Bernex le 27 avril 1974, soit à peu près quatre ans après que l'idée fut née.

Assemblée constituante

C'est à l'auditorium du centre d'instruction de Bernex que le chef de l'instruction du canton de Genève, M. Roger Pelletier, accueillit l'assemblée. Sous la présidence de M. Ulysse Porret, qui avait mené la commission d'organisation, les 75 personnes présentes adoptèrent leurs statuts et nommèrent leur premier comité.

Les statuts sont marqués par l'intention de parfaire la formation et de développer les connaissances de ses membres et de représenter avant tout les instructeurs romands.

M. Roger Pelletier fut nommé président du premier comité avec, comme membres, M^{me} Agnès Aeberhard, MM Fernand Burri †, André Chillier, Gérard Cretin, Jean-Claude Hugonnet, André Moser, Ulysse Porret, André Roth, Jean-Paul Vaudan et Roland Villard.

Activités

Les journées techniques de l'Airpc constituent la base de l'activité. On y traite des thèmes sur la protection civile et généraux sous forme de concours, de conférences spécialisées, de visites et de démonstrations. En outre, une tradition s'est instaurée. Un rallye, dont le premier a eu lieu en 1982, sera organisé tous les deux ans.

Remarques finales

Après MM. Roger Pelletier et Jean Rügger, tous deux actuellement membres d'honneur, c'est M. André Moser qui a repris la présidence de l'association. L'intention du comité actuel est de maintenir le même volume d'activité que par le passé. Il est cependant clair qu'il faudra garder un œil ouvert sur les organisations analogues en Suisse et à l'étranger et recueillir des idées pour garder la souplesse nécessaire dans la conception des programmes d'activité.

Indications de détail**Extrait des statuts**

L'association a pour but:

- a) de grouper les instructeurs professionnels ou non, de créer entre eux des liens de camaraderie;
- b) de parfaire leur formation, de développer leurs connaissances;
- c) de représenter, dans toutes les manifestations et au sein des organisations, l'association d'instructeurs de protection civile.

L'association est neutre sur les plans politique et confessionnel.

- Peuvent être admis membres de l'association:

- a) actifs – Les instructeurs professionnels ou non qui exercent ou qui ont exercé une activité dans la protection civile.
 - b) passifs – Toutes personnes qui manifestent un intérêt envers l'association.
- Les demandes d'admission doivent se faire par écrit et parvenir au comité de l'association.

Les ressources de l'association sont:

- a) la cotisation annuelle
- b) la cotisation des membres passifs
- c) les dons, le produit de manifestations diverses et du capital placé.

Les cotisations sont fixées au début de chaque exercice par l'assemblée générale.

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Seuls les membres actifs y ont voix délibérative.

- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par année, dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le comité peut convoquer des assemblées générales extraordinaires, aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si le cinquième au moins des membres de l'association en fait la demande.

- Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées un mois à l'avance par le comité.

- L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. Les

décisions sont prises à la majorité des voix.

- L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprendra entre autres les points suivants:
- a) élection du comité et des vérificateurs des comptes.
- b) approbation du rapport annuel.
- c) approbation des comptes annuels.
- d) fixation du montant de la cotisation.
- e) approbation du programme général d'activité pour l'année suivante.
- f) propositions individuelles et divers.

SOLOTHURN

Die Delegiertenversammlung des Solothurnischen Zivilschutzverbandes findet am Donnerstag, 12. April, 20 Uhr, in der Aula in Derendingen statt.

SCHWEIZ

Die Generalversammlung des Schweizerischen Zivilschutz-Fachverbandes der Städte findet am 25. Mai 1984 in Basel statt. Die Einladungen mit dem detaillierten Tagungsprogramm werden den Mitgliedern zu gegebener Zeit zugestellt.

VAUD

Il y a quelques mois que le rapport sur l'Opération de survie de l'Est vaudois (OSEF) est paru (voir revue 6/83). Dans un des prochains numéros, il y aura plus d'information. D'autre part, certains membres étaient intéressés par le contenu entier du rapport, qui peut être commandé au moyen du bulletin de commande ci-dessous.

Opération survie Est vaudois (OSEV)

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NP/Domicile: _____

Commande _____ ex. du rapport officiel à Fr. 12.-/ex.

Bulletin de commande à envoyer à:
Centre régional d'instruction de la protection civile (CRIE)
1844 Villeneuve
Téléphone 021 60 20 53

ZÜRICH

Die Zivilschutzorganisation der Gemeinde Maur veranstaltete kürzlich ein Podiumsgespräch zum Thema «Gesamtverteidigung heute – Probleme des Bevölkerungsschutzes». Einmal mehr wurde den Anwesenden dabei bewusst, dass der Zivilschutz, entgegen anderslautender Behauptungen, einen wesentlichen Beitrag zur Kriegsverhinderung leistet.

Korrigenda

In der Zeitschrift «Zivilschutz», Nr. 1-2/84, hat sich im Aufsatz «Stand bei den Alarmierungsmitteln und Fernsteuerungsanlagen» ein Fehler eingeschlichen. Die Alarmsirene 4 kW kostet inklusive Sirenenschalter 4600 und nicht 5600 Franken.

Rectification

Dans la revue *Protection civile* N° 1-2/84, une faute s'est glissée dans l'article sur l'«état des moyens d'alarme et des installations de télécommande». La sirène d'alarme 4 kW coûte, coffret de sirène inclus, la somme de 4600 et non de 5600 francs.

Rotkreuz-Jubiläumsmedaille**«125 Jahre Solferino»**

Zum Jubiläum «125 Jahre Rotkreuzidee» am 24. Juni 1984 hat das Schweizerische Rote Kreuz (SRK) eine Kunstmedaille in Bronze, Silber und Gold herausgegeben. Die Solferino-Medaille des SRK zeigt auf der Vorderseite Henry Dunant und das Rote Kreuz, auf der Rückseite freiwillige Rotkreuz-Helfer im Dienst am notleidenden Mitmenschen.

Die Solferino-Medaille kann bestellt werden bei Banken, schriftlich beim Schweizerischen Roten Kreuz, Rainmattstrasse 10, 3001 Bern, oder telefonisch bei der beauftragten Auslieferfirma Sporrong SA, Bern, Telefon 031 45 86 45.

Motorspritzen gesucht?

Ab Mitte 1984 werden die schweren Motorspritzen der Luftschutztruppen zurückgezogen. Da diese Motorspritzen für Wassertransporte bei den Feuerwehren oder für die Bewässerung in der Landwirtschaft noch gute Dienste leisten können, hat sie das EMD für den Verkauf an Feuerwehren, Zivilschutzorganisationen oder Private freigegeben. Der Verkaufspreis beträgt Fr. 800.-.

Diese Motorspritze ist auf einem einachsigen Anhänger aufgebaut, hat ein Gesamtgewicht von 1600 kg und eine Leistung von etwa 2700 l/min bei 8 bar Ausgangsdruck. Interessenten können technische Unterlagen und die Verkaufsbedingungen direkt beim Bundesamt für Luftschutztruppen (Telefon 031 57 33 56 oder 67 33 39) anfordern.

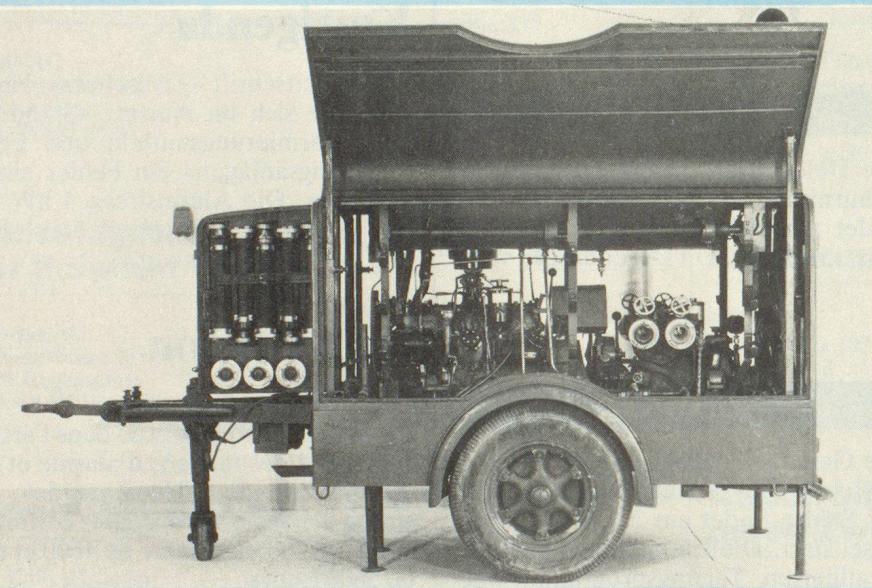


Cherchez-vous une motopompe lourde?

Au milieu de 1984, les motopompes lourdes seront retirées aux troupes PA. Ces pompes peuvent encore rendre de grands services pour des transports d'eau aux corps de sapeurs-pompiers ou dans l'agriculture. Le DMF a donc autorisé leur vente à des corps de sapeurs-pompiers, des organismes de protection civile ou à des particuliers. Le prix est fixé à 800 francs.

Cette motopompe est montée sur une remorque à un essieu. Elle a un poids total de 1600 kg et une capacité d'environ 2700 l/min pour une pression de sortie de 8 bars.

Les intéressés peuvent obtenir les documents techniques et les conditions de vente directement à l'Office fédéral des troupes de protection aérienne, téléphone 031 67 33 56 ou 67 33 39.



Nouveaux cours pour les OPE PTT

Dès 1983, les instructeurs feu et pi sont formés par les PTT. Une nouveauté donc à la PC et plus particulièrement pour les OPE PTT. La première volée romande d'instructeurs feu et pi a eu lieu en deux stages d'une semaine.

La première semaine s'est déroulée au mois de juin à Sierre où les aspirants instructeurs ont reçu des cours théoriques et pratiques. Les participants ont été renseignés sur la méthodologie de l'enseignement, la psychologie appliquée ainsi que sur la donnée d'ordre (OR, IN, MI, DI, PO). Le travail pratique, quant à lui, a été poussé dans le détail et avec toutes les prescriptions de sécurité. Cette semaine à Sierre s'est déroulée comme le veut la tradition valaisanne «sous un soleil gros comme le cœur». Notons le bon accueil du centre de la PC de la ville de Sierre ainsi que l'excellente tenue du chef de cuisine. Merci, amis de Sierre.

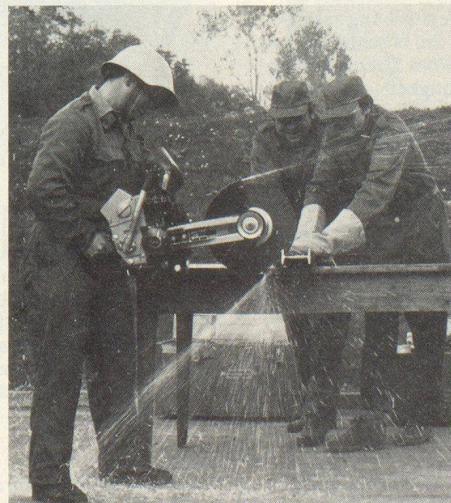
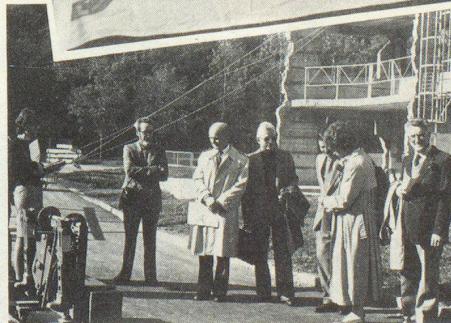
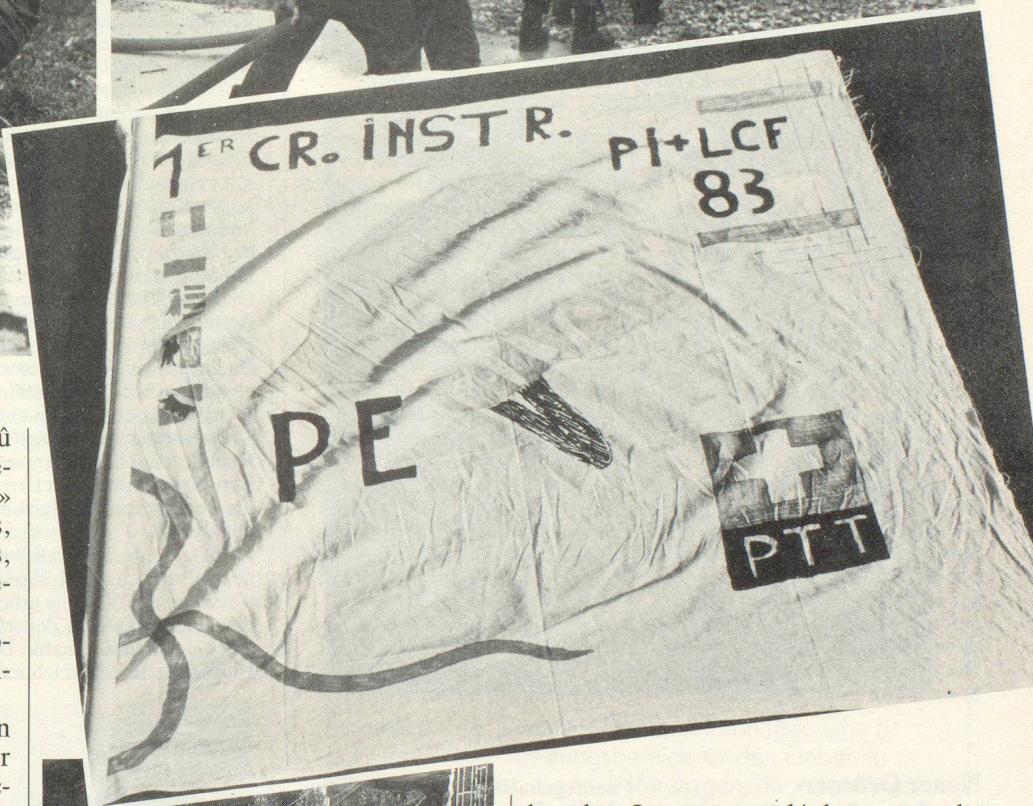
La seconde partie de ce cours s'est déroulée au mois d'octobre, du 24 au

28 à Versoix, au tout nouveau centre de la ville de Genève. C'est avec un grand plaisir que tous les participants ont retrouvé l'état-major du cours

Directeur et instructeur pi: Roland Villard

Instructeur feu: Raymond Moret
Comptables: Jean Müller (Sierre)
M^{me} Patricia Gigandet
Chefs du matériel: Fritz Hirchi (Sierre), René Schaller
Dans ce nouveau centre, «la Rolls de





la PC», les futurs instructeurs ont dû mettre en pratique l'enseignement reçu à Sierre, ayant comme «fil rouge» (conducteur): temps, motivations, données techniques, démonstrations, applications, discussions, rétablissements.

Quelques petites nouveautés au programme type. Un questionnaire d'entrée de 70 à 80 questions.

Dix minutes de gymnastique le matin à la reprise du travail, pour effacer d'un seul coup les «vapeurs nocturnes» ou le manque d'oxygène «de l'abri de nuit». Gymnastique très appréciée par tous.

Le jeudi, journée officielle et petite cérémonie de remise de l'insigne d'instructeur. De nombreux invités participaient à cette journée. Notons la présence de MM. Marcel Monnin (zb 5), chef de l'instruction, Marguerat, directeur DAP Lausanne, Vedoz, directeur DAT Lausanne, ainsi que M^{me} Verdon, Eberlé, Losenegger, Arbenz, Hottinger, Détraz, Romanens. Chefs PE, suppléants du chef PE, secrétaire PE, etc.

Dans un premier temps, les invités ont pu visiter les installations de ce nouveau centre, en apprécier la bonne tenue par un état-major et personnel «ad hoc».

Dans un deuxième temps, les invités ont pu apprécier le travail effectué par les candidats instructeurs feu, lors d'une intervention dans la maison de feu. Motopompe type II et seaux-pompes étaient de la revue.

Les candidats instructeurs pi ont fait une démonstration du «matériel

lourd». Levage et déplacement de charge étaient leur mission. Levage d'une dalle en béton estimée à 2000 kg, au moyen de la «chèvre» (une première au centre) et déplacement de matériaux du sommet d'une tour d'exercice au moyen du «téléphérique».

Après le repas de midi, la cérémonie de remise de l'insigne d'instructeur s'est déroulée dans le sérieux et dans la joie. Quelques invités ont pris la parole. Un point essentiel est ressorti de ces discours: l'OPE doit être pris au sérieux et la formation de futurs cadres instructeurs doit faire fi de la hiérarchie au sein des PTT et faire plutôt face aux capacités des candidats qui se sentent motivés.

Cette magnifique journée s'est terminée par la visite de Radio Suisse et des installations du service de sécurité de l'aéroport de Cointrin. Merci aux responsables des centres de Sierre et de Versoix, à tous ceux qui nous ont accueillis avec beaucoup d'amitié. Nous en garderons le meilleur des souvenirs.

A. Jaquenoud